



BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : www.commune-faramans.fr

**Conseil municipal du
22 décembre 2022**



*Joyeuses
Fêtes*

1. Bâtiments :

Travaux école :

La rénovation des anciennes classes s'achève, il reste quelques finitions à effectuer pour plusieurs entreprises.

Ces deux classes seront mises en service lors des prochaines vacances scolaires (février). La petite salle des associations sera alors rendue à son utilisation première et la garderie s'installera dans le nouveau bâtiment.

2. Écoles :

Cantine :

Le repas de Noël des enfants, moment très apprécié par ceux-ci, a eu lieu le jeudi 15 décembre.

Le conseil municipal remercie le personnel de cantine pour le bon déroulement de ce premier trimestre.

3. Tarifs location salle des fêtes :

À partir du 01 janvier 2023, les tarifs de location de la salle des fêtes évoluent :

Pour les personnes de la commune :

- 325 € pour deux journées ;
- 150 € par journée supplémentaire.

Pour les associations communales :

- 1ère utilisation gratuite ;
- 2ème et 3ème utilisations : 50 € ;
- À partir de la 4ème utilisation : 150 €.

Pour les personnes extérieures à la commune :

- 650 € pour une journée ;
- 910 € pour deux journées ;
- 250 € par journée supplémentaire.

4. BUCOPA (Syndicat mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain) :

Le dernier conseil syndical s'est tenu le mardi 13 décembre 2022. Un point d'avancement sur la procédure de modification n°1 du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) était à l'ordre du jour. Celle-ci avait donné lieu à une enquête publique qui s'était déroulée du 20 septembre au 22 octobre 2022.

Vous pouvez trouver les résultats de l'enquête publique sur le site du BUCOPA :

<https://www.bucopa.fr/le-scot/la-modification-du-scot/>

5. Calendrier 2023 de la collecte des déchets :

Le calendrier 2023 de la collecte des déchets ménagers et des déchets issus du tri sélectif est joint à ce bulletin.

Il est disponible en version électronique sur le site de la commune (*Environnement*) :

<http://www.commune-faramans.fr/calendrier-2023-de-la.html>

Pour plus de renseignements sur la collecte des déchets, vous pouvez aussi visiter le site de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain :

<https://www.cc-plainedelain.fr>

6. Fermeture de la Trésorerie principale de Meximieux :

La Trésorerie principale de Meximieux fermera définitivement le 31 décembre 2022. À partir du 01 janvier 2023, c'est la Trésorerie de Montluel qui prendra le relai :

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DE GESTION COMPTABLE

85 rue Pierre Cormorèche

CS10109

01125 MONTLUEL

Courriel : sgc.montluel@dgfip.finances.gouv.fr

Tél : 04 72 25 99 25

7. Fermeture du secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de Mairie sera fermé le **lundi 02 janvier 2023**.

8. Vœux de la municipalité :

Le Conseil Municipal vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et convie l'ensemble des administrés, particulièrement les nouveaux arrivants dans la Commune, à la cérémonie des vœux le :

Samedi 07 janvier 2023 à 11 heures à la salle polyvalente.

Une remise de médailles à trois sapeurs-pompiers est prévue.

